

## LVMH

### MOËT HENNESSY ♦ LOUIS VUITTON

Société Anonyme au capital de 152.300.959,50 euros  
Siège social : 22, avenue Montaigne – 75008 Paris  
775 670 417 RCS PARIS

#### **Avis de convocation des porteurs d'obligations des emprunts**

200 MCHF émis le 2 juin 2008 (ISIN CH0039973810)  
150 M€ émis le 11 juin 2009 (ISIN FR0010762765)  
250 M€ émis le 15 juin 2009 (ISIN FR0010765867)  
500 M€ émis le 7 avril 2011 (ISIN FR0011033281)  
500 M€ émis le 7 avril 2011 (ISIN FR0011033232)  
500 M€ émis le 30 avril 2013 (ISIN FR0011485051)  
65 MUSD émis le 5 août 2013 (ISIN FR0011546704)  
500 M€ émis le 5 septembre 2013 (ISIN FR0011560440)  
600 M€ émis le 13 novembre 2013 (ISIN FR0011625441)

Les porteurs d'obligations émises dans le cadre de chacun des emprunts ci-dessus, admis à la cotation sur le marché de la Bourse de Luxembourg et à la cote de la Bourse suisse pour les obligations libellées en francs suisses, sont informés qu'ils sont convoqués en Assemblée générale de la masse des obligataires de chacun de ces emprunts le 5 septembre 2014 au siège social respectivement à :

- 9 h 00 pour l'emprunt 500 M€ émis le 7 avril 2011 (ISIN FR0011033281)
- 9 h 30 pour l'emprunt 500 M€ émis le 7 avril 2011 (ISIN FR0011033232)
- 10 h 00 pour l'emprunt 500 M€ émis le 30 avril 2013 (ISIN FR0011485051)
- 10 h 30 pour l'emprunt 500 M€ émis le 5 septembre 2013 (ISIN FR0011560440)
- 11 h 00 pour l'emprunt 600 M€ émis le 13 novembre 2013 (ISIN FR0011625441)
- 11 h 30 pour l'emprunt 150 M€ émis le 11 juin 2009 (ISIN FR0010762765)
- 12 h 00 pour l'emprunt 250 M€ émis le 15 juin 2009 (ISIN FR0010765867)
- 12 h 30 pour l'emprunt 65 MUSD émis le 5 août 2013 (ISIN FR0011546704)
- 13 h pour l'emprunt 200 MCHF émis le 2 juin 2008 (ISIN CH0039973810)

En vue délibérer sur l'ordre du jour :

#### **Ordre du jour**

- Approbation du projet de transformation de la Société en société européenne
- Pouvoirs ; fixation du lieu de dépôt des documents relatifs à l'assemblée

#### **Conditions et modalités de participation à l'Assemblée générale**

Tout obligataire, quel que soit le nombre d'obligations qu'il détient, a le droit de participer à cette Assemblée générale dans les conditions prévues à l'article 11 des différents contrats d'émission.

L'Assemblée générale ne pourra valablement délibérer sur première convocation que si les porteurs présents ou représentés détiennent au moins un cinquième du montant principal des obligations en circulation.

Le rapport du Conseil d'administration, le texte des résolutions ainsi qu'un formulaire de pouvoir ou de vote par correspondance sont tenus à la disposition des détenteurs auprès de Deutsche Bank AG, London Branch - Winchester House - 1 Great Winchester Street - London EC2N 2DB - United Kingdom, Deutsche Bank Luxembourg S.A. - 2 boulevard Konrad Adenauer - 1115 Luxembourg - Grand-Duché du Luxembourg et au siège social de la Société – Service Assemblées - 22 avenue Montaigne – 75008 Paris - France.

Les porteurs d'obligations libellées en francs suisses doivent se conformer aux instructions communiquées par leur banque dépositaire.

L'émission d'une instruction de vote valable et irrévocable par un porteur d'obligations en CHF entraînera le blocage de ces obligations par SIX SIS AG de telle sorte qu'aucun transfert desdites obligations ne pourra être effectué.

Le Conseil d'Administration